

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Du mardi 7 avril 2026 à 8h30 au jeudi 7 mai 2026 à 12h00

**PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL (PLUI) DE VALLEE SUD - GRAND PARIS**

La mise à disposition du public porte sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Vallée Sud – Grand Paris. La modification concerne la correction d'une erreur matérielle sur le plan de zonage et le plan des indices de la Ville de Malakoff.

Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, les pièces administratives et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées. En application de l'article R.104-12 du Code de l'urbanisme, la présente modification simplifiée n°2 n'est pas soumise à évaluation environnementale car elle ne porte que sur la rectification d'une erreur matérielle.

Les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLUi ont été précisées par délibération du Conseil de territoire n°CT2026/004 en date du 18 février 2026.

La mise à disposition se déroulera **du mardi 7 avril 2026 à 8h30 au jeudi 7 mai 2026 à 12h00**.

- **Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :**
 - Le dossier de mise à disposition au format papier sera disponible à l'Hôtel de Ville de Malakoff, Place du 11 Novembre 1918 92240 MALAKOFF, aux horaires suivants :
 - Les lundis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
 - Les mardis, mercredis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
 - Les jeudis : de 8h30 à 12h00
 - Le dossier de mise à disposition dématérialisé sera disponible sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/modification-simplifiee-n2-plui-vsgp> et via un lien sur le site internet de l'EPT (<https://www.valleesud.fr>).
- **Le public pourra faire ses observations :**
 - Sur le registre dématérialisé, hébergé sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/modification-simplifiee-n2-plui-vsgp> ;
 - Sur le registre papier, tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Malakoff, Place du 11 Novembre 1918 92240 MALAKOFF ;
 - Par mail, à l'adresse suivante, dédiée à cet effet : modification-simplifiee-n2-plui-vsgp@mail.registre-numerique.fr Les observations reçues par mail seront publiées sur le registre dématérialisé.
 - Par courrier postal adressé à « Monsieur le Président, Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute, 92 260 Fontenay-aux-Roses » avec pour objet « Modification simplifiée n°2 du PLUi »

A l'issue de la mise à disposition du public, le Conseil de territoire de Vallée Sud – Grand Paris approuvera le bilan de cette mise à disposition et le dossier de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des avis des personnes publiques consultées.

Le maître d'ouvrage de la procédure est l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris. Les informations relatives à ce dossier et à cette procédure peuvent être demandées auprès du Service Planification urbaine de Vallée Sud – Grand Paris (28 rue de la Redoute – 92260 Fontenay-aux-Roses, du lundi au vendredi de 9h à 17h).

Information sur les données personnelles : Dans le cadre de la mise à disposition du public, les observations et propositions déposées sur les registres papier, le registre dématérialisé, transmises par voie postale ou par courriel feront l'objet d'un traitement par l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris en vue de leur analyse.